

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

### DECRET N°100/ 087 DU 03 JUILLET 2025 PORTANT NOMINATION DES GOUVERNEURS DE PROVINCE

---

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
- Vu la Loi Organique n°1/05 du 16 mars 2023 portant Détermination et Délimitation des Provinces, des Communes, des Zones, des Collines et/ou Quartiers de la République du Burundi ;
- Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;
- Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- Vu le Décret n°100/117 du 14 décembre 2020 portant Organisation de l'Administration Provinciale ;
- Vu le Décret n°100/176 du 21 juillet 2021 portant Modification du Décret n°100/082 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;
- Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique ;
- Après approbation du sénat ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Sont nommés :

- Gouverneur de la Province de BUHUMUZA :  
**Madame Denise NDARUHEKEYE ;**
- Gouverneur de la Province de BUJUMBURA :  
**Général Major Aloys NDAYIKENGURUKIYE ;**
- Gouverneur de la Province de BURUNGA :  
**Monsieur Parfait MBONINYIBUKA ;**
- Gouverneur de la Province de BUTANYERERA :  
**Général de Brigade de Police Victor SEGASAGO ;**
- Gouverneur de la Province de GITEGA :  
**Monsieur Liboire BIGIRIMANA.**

**Article 2 :** Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 03 juillet 2025

Evariste NDAYISHIMIYE.-



PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER MINISTRE,



**Gervais NDIRAKOBUCA**  
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR, DU  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE  
ET DE LA SECURITE PUBLIQUE,



**Martin NITERETSE.**